

SYMAT, Écho

ALLIER . ANGOS . AURELIAN . AURELIAN . BARBAZAN-DEBAT . BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ . BOURS . CHIS . COUSSAN .
GONZÉ . HOURC . IBOS . LAGARDE . LALOUBÈRE . LANSAC . LASLADES . MONTIGNAC . ODOS . ORLEIX . OURSBEILLE .
POUYSTRUC . SALLES-ADOUR . SARNIGUET . SARROUILLES . SÈMÉAC . SOUES . SOUYEAUX . TARBES

N°33
Novembre
2015

LE VERRE, une histoire SANS FIN





Marc GARROcq
Président du SYMAT
Maire de Bours

“ LE MOT DU PRÉSIDENT

Toujours soucieux d'être à l'écoute de nos usagers, nous sommes revenus à une publication papier du calendrier de collecte, zone par zone. C'est avec un grand plaisir que je vous l'adresse aujourd'hui en complément de *L'Écho*.

Ce numéro est l'occasion de revenir sur l'enquête de mise en place de la Taxe Incitative, afin de tenir informés les usagers de l'avancement de ce projet visant à réduire le volume de nos déchets. Par ailleurs, je suis heureux de vous annoncer la création d'une nouvelle rubrique « Taxe Incitative » sur le site Internet du SYMAT. Vous pouvez y trouver de plus

amples informations sur le dispositif et pourrez prochainement consulter votre consommation et estimer votre future taxe.

Enfin, ce numéro poursuit la présentation d'un emballage recyclable. Nous avons choisi de vous présenter le verre, matériau provenant de matières naturelles. Recyclable à l'infini, son tri permet d'éviter ainsi l'exploitation de ces ressources.

”

SYMAT

115, rue de l'Adour
65460 BOURS
Tél. 05 62 96 36 40
e-mail : symat@symat.fr

► N° Vert 0 800 816 051

Directeur de la Publication :

Marc Garrocq

Conception et Réalisation :

Julie LOUSTAUNAU

Impression :

Conseil Imprime Tirage : 43 000 ex

N° ISSN : 1179 - 3203

Crédit photos : SYMAT-FOTOLIA





▲ Système de balancier pour vider les gravats en sécurité

Suite à un arrêté du 27/03/2012 obligeant les déchèteries à s'équiper de dispositifs de sécurité anti-chutes, le site de Bordères puis celui de Tarbes-Sud vont bénéficier d'un aménagement répondant à cette réglementation. Ainsi, la quasi totalité des bennes ont été dotées de garde-corps et seront ensuite équipées de barreaudages verticaux sur leurs côtés.

Un système de balancier va être installé sur la benne à gravats de Bordères, permettant un vidage en toute sécurité (photo ci-dessus). Les bennes à déchets verts des deux déchèteries seront quant à elles équipées début janvier de barres de sécurité réglables afin de faciliter leur accès, notamment pour les remorques.

De plus, le SYMAT procède à l'amélioration de la signalétique pour faciliter l'orientation et la circulation des usagers.

Nous sommes conscients que la mise en place de tels dispositifs puisse occasionner des difficultés de vidages. Cependant, il s'agit d'une obligation réglementaire visant à sécuriser les quais d'une hauteur supérieure à un mètre et éviter ainsi les chutes de hauteur, à l'origine de graves accidents.

▼ Garde-corps fixe et barreaudages verticaux sur les bennes des encombrants



Cortes de déchèterie



Des problèmes sur certaines nouvelles cartes de déchèterie nous ont été signalés. Le logiciel de la borne de lecture de carte à l'entrée des déchèteries est informé de l'enregistrement d'un nouvel usager par Internet. Ainsi, si le réseau rencontre une panne momentanée il se peut que les puces des cartes mettent quelques jours à s'activer.

Si votre nouvelle carte n'est pas reconnue à la borne de la déchèterie, nous vous demandons donc de **réessayer quelques jours plus tard,** puis de venir au SYMAT si le problème persiste.

FREQUENTATIONS

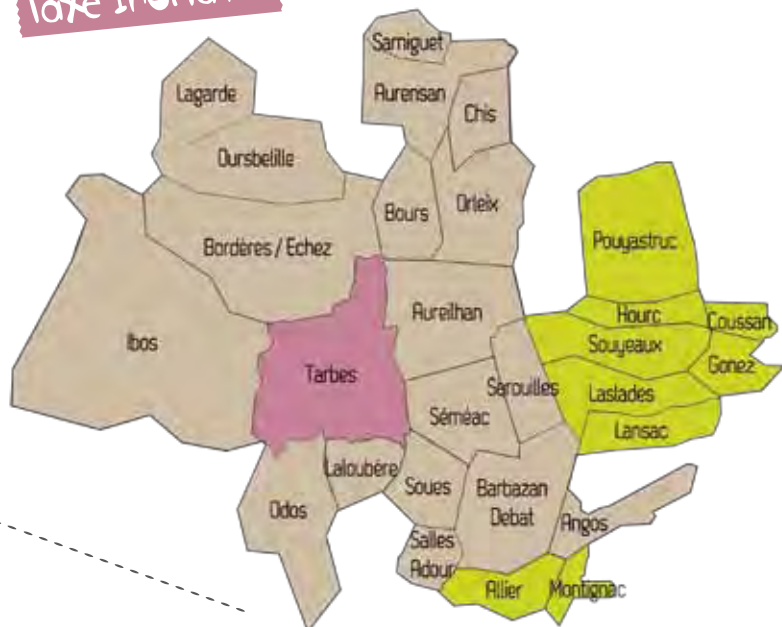
Du 1^{er} janvier au 3 novembre 2015, les quatre déchèteries du SYMAT ont accueilli **184 425 visiteurs.**

- Bordères : 37 276 visiteurs
- Aureilhan : 44 728 visiteurs
- Tarbes Nord : 29 019 visiteurs
- Tarbes Sud : 73 402 visiteurs

HORAIRES D'HIVER

Les déchèteries du SYMAT sont passées à l'heure d'hiver. Elles sont désormais ouvertes **de 9h à 12h et de 13h à 17h.**

Toxe Incitative L'ENQUÊTE PROGRESSE



Calendrier de passage

- Communes déjà enquêtées
- Enquête en cours
- Enquête prévue en novembre

Les enquêtes de terrain réalisées par les agents du SYMAT se poursuivent afin de recueillir les informations nécessaires à la mise en place de la Taxe Incitative.

Parmi les communes déjà enquêtées, ce sont **75 % des habitants qui ont été présents lors du passage des agents et qui ont répondu à leurs questions. Nous vous en remercions.** Les 25 % restant seront traités entre la fin d'année 2015 et le début de l'année 2016. Le recueil des informations pourra être effectué par mail ou par téléphone et la puce électronique sera installée sur les bacs sortis lors d'un jour de collecte.

Aussi, **les bacs non pucés ne seront plus collectés au cours du premier semestre**

2016, année de test de la Taxe Incitative. Les agents en charge de la collecte identifieront de cette manière les bacs non pucés, ce qui permettra au SYMAT de prendre contact avec les usagers n'ayant pas répondu à l'enquête.

Si vous étiez absent lors du passage des agents du SYMAT et que vous avez reçu un avis de passage, vous pouvez nous transmettre vos coordonnées par mail à **taxeincitative@symat.fr** et les créneaux horaires auxquels vous êtes généralement présent.

Pour cet entretien téléphonique, vous aurez besoin de :

- Votre Taxe d'habitation,
- Votre carte de déchèterie (si vous en avez une),
- Les numéros de référence de vos conteneurs (étiquette au

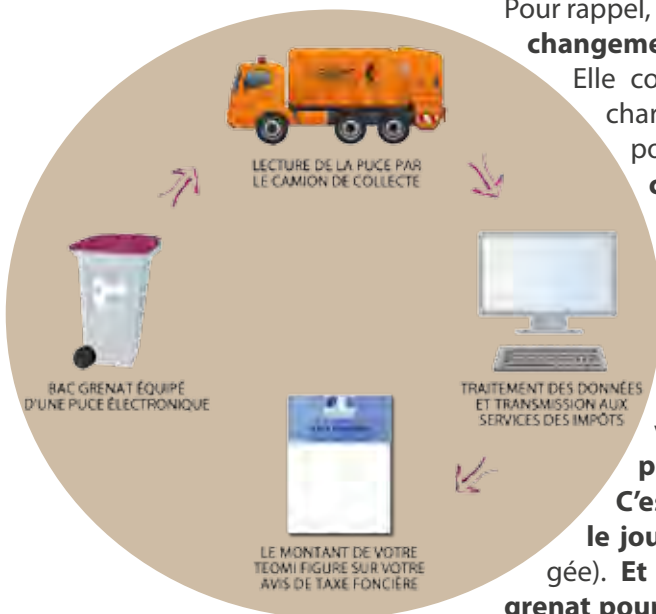
dos du conteneur ou numéro gravé sur la cuve) et leur volume.

Concernant les habitats collectifs de plus de 6 logements, le bailleur, syndic ou propriétaire est contacté directement par nos services.

À NOTER

L'enquête de terrain permet au SYMAT d'enregistrer de nombreuses demandes de changement de bacs (cassés, abîmés ou inadaptés à la taille du foyer), ce qui entraîne un surplus d'interventions. Si cela prend du temps, toutes les demandes sont bien prises en compte et les bacs seront changés dès que possible.

Fonctionnement



Pour rappel, **il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe mais d'un changement du mode de calcul de la taxe existante.**

Elle comportera une part fixe afin de financer les charges générales du service, et une part variable pour la gestion des ordures ménagères. **Ainsi, la contribution tiendra compte du comportement des usagers, puisqu'une partie de cette taxe va dépendre du nombre de collectes du bac d'ordures ménagères et de son volume.** Seul le bac grenat sera pris en compte pour le calcul de cette part variable. **La Taxe Incitative sera donc basée sur le volume d'ordures ménagères, et non sur leur poids.**

C'est vous qui décidez de sortir votre bac ou pas le jour de la collecte (la fréquence restant inchangée). **Et plus les déchets sont triés, moins le bac grenat pourra être présenté à la collecte et plus la part variable sera réduite.**

Les tarifs

Un bureau d'étude est actuellement en train de travailler sur les tarifs et d'estimer les parts fixe et variable potentiellement applicables. Les relevés de bacs effectués au cours de l'année 2016 permettront d'affiner les calculs. **Le vote des tarifs aura lieu courant octobre 2016** et des **réunions publiques seront ensuite organisées dans différentes communes** pour répondre aux questions de chacun.

Echéances

2016

- Équipement des bennes pour la lecture des puces en début d'année.
- Début de la comptabilisation au 1^{er} mars et rodage du matériel.
- Publication des tarifs en fin d'année et réunions publiques organisées dans plusieurs communes.
- Possibilité d'accéder en ligne au détail des collectes.

2017

- Début de la comptabilisation réelle au 1^{er} janvier.
- Un relevé du nombre de collectes de votre bac d'ordures ménagères de 2016 vous est communiqué début 2017. Il n'est pas répercuté sur la TEOMI, mais permet de vous situer et d'adapter vos pratiques.
- Chaque présentation du bac grenat est comptabilisée.

2018

- En septembre et octobre 2018, les propriétaires reçoivent leur avis de Taxe foncière comprenant la Taxe Incitative (parts fixe et variable).





Recyclable à l'infini et créé à partir de ressources naturelles telles que le sable et le calcaire, le verre est le plus sain de tous les emballages. C'est une matière noble, découverte il y a près de 5 000 ans dans l'ancienne Mésopotamie qui, si elle est recyclée, assure la préservation de l'environnement. Trier le verre est donc essentiel : nous sommes assurés qu'il sera recyclé à 100 %, et éternellement. Cependant, **nous trouvons encore 4 % de verre dans les ordures ménagères**, ce qui a un impact financier très élevé. En effet, le coût de traitement des ordures ménagères étant facturé au poids, le verre - matériau dense - alourdit considérablement la facture. De plus, si 2 000 tonnes de verre sont collectées chaque année sur le territoire du SYMAT, on estime que **800 tonnes sont perdues pour**



le recyclage, soit 115 000 € qui pourraient être économisés. Et n'oublions pas que dans la nature, le verre met plusieurs milliers d'années à se dégrader.

L'INTÉRÊT DU RECYCLAGE DU VERRE

D'UN POINT DE VUE ÉCOLOGIQUE

Chaque tonne de calcin (verre broyé prêt à être refondu) permet d'éviter de rejeter 500 kg de CO₂ et préserve les ressources en sable. En effet, **plus le verre est trié, moins la matière n'a besoin d'être extraite dans la nature.** De plus, les matières premières utilisées pour la fabrication du verre sont à plus de 95 % produites en France et ne parcourent en moyenne que 300 km entre leur lieu de collecte, d'extraction ou de production et la verrerie où elles sont transformées.

D'UN POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

Si le verre est déposé :

- Dans le bac grenat, le coût de sa collecte et de son traitement revient à 150 € la tonne,
- Dans le bac jaune, il revient à 629 € la tonne, car il est considéré comme indésirable et ne peut être trié (risques de blessure pour les agents de tri),
- **Dans le récup'verre, le coût revient seulement à 2 € la tonne. Alors continuons nos gestes de tri pour recycler le verre à l'infini !**

LES INTERDITS DU RÉCUP'VERRE

Certaines matières apparentées au verre qui composent la vaisselle, les pots de fleurs, les vitres, les écrans ou les miroirs n'ont pas la même composition chimique ou ne fondent pas à la même température que le verre d'emballage, ce qui rend impossible leur recyclage.



En dehors de la maison



Les manifestations, soirées entre amis ou en famille, fêtes de fin d'année et autres réjouissances sont bien souvent à l'origine d'un accroissement de la consommation de verre et d'une baisse de son tri. Alors pensons aux bons réflexes... Pendant votre soirée, désignez le capitaine du tri qui se fera un plaisir d'apporter tout le verre au récup'verre !



Des sacs de pré-collecte d'une contenance de 25 litres sont disponibles au SYMAT. Ils vous permettront de transporter votre verre au récup'verre le plus proche de chez vous parmi les **250 colonnes mises à votre disposition sur le territoire du SYMAT.**

Mais où se trouve le récup'verre le plus proche de chez vous ?

LOCALISEZ LE RECUPI'VERRE LE PLUS PROCHE
TELECHARGEZ L'APPLI SYMAT!



la recette Anti-Gospi spécial fêtes



Recette idéale pour utiliser des restes de saumon fumé.

Ingrédients :

- Restes de saumon fumé
- 600 g de pommes de terre
- 50 g de beurre
- Sel et poivre
- Salade

La recette :

- Épluchez les pommes de terre et râpez-les. Essorez-les à l'aide d'un torchon, puis mettez-les dans un saladier.
- Faites fondre 50 g de beurre dans une petite casserole et versez-le sur les pommes de terre.
- Mélangez pour répartir le beurre. Salez et poivrez.
- Dans une poêle, déposez des petits tas de pommes de terre et aplatissez-les à l'aide d'une spatule. Faites-les dorer à feu moyen pendant 10 à 12 minutes.
- Superposez les paillassons 2 par 2 en intercalant du saumon fumé coupé en dés. Servez aussitôt avec une salade.

Gaëlle Gayet



Depuis combien de temps travaillez-vous au SYMAT ?

Cela fait 10 ans cette année que je travaille au sein de la collectivité. Au départ, j'occupais un poste axé à la fois sur la comptabilité et les ressources humaines. Avec le temps, mes fonctions ont évolué et se sont tournées entièrement vers les ressources humaines.

Quelles sont les tâches que vous accomplissez ?

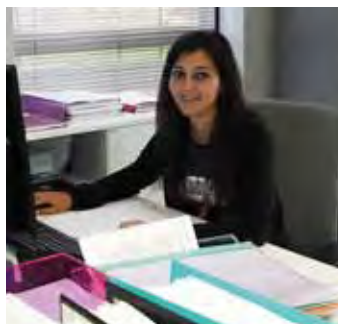
Je gère les payes mensuelles de tous les agents du SYMAT et suis leur carrière de leur embauche jusqu'à leur retraite. Ce que j'apprécie particulièrement dans mon travail, c'est cette approche sociale : être à l'écoute, aider, conseiller... et me sentir utile ! Je suis en relation avec tous mes collègues, puisque je m'occupe de leur carrière. C'est à mon sens la vraie plus-value de mon poste.

Quelles compétences sont nécessaires pour occuper ce poste ?

Une formation initiale dans la

gestion est indispensable, ne serait-ce que pour comprendre le mécanisme de la paye. Certaines qualités sont également utiles : rigueur, écoute et discrétion. Enfin, il faut savoir s'adapter. En effet, les règles en matière de ressources humaines évoluent régulièrement et les situations des agents sont très diverses : tous ces paramètres demandent une réelle capacité d'adaptation.

Gaëlle Brisset



Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est le service Redevance Spéciale au SYMAT ?

Il s'agit d'un service créé en 2011, visant à répondre à nos obligations réglementaires vis-à-vis des professionnels redevables du territoire de la collectivité (gros producteurs de déchets collectés par le SYMAT). Nous suivons les demandes de bacs et gérons la facturation de la redevance spéciale en fin d'année.

Avez-vous toujours occupé cet emploi ?

Après deux stages effectués au

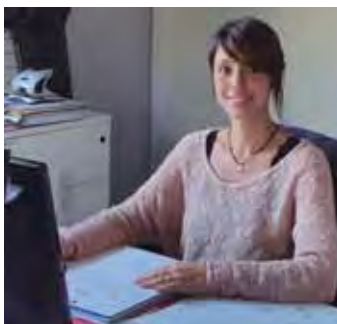
SYMAT au cours de mes études, j'ai été employée en 2011 en tant qu'enquêtrice pour la mise en place de la Redevance Spéciale. Je devais alors me rendre sur le terrain pour interroger les professionnels et administrations concernés sur la quantité de déchets produite. Par la suite, le poste de Responsable du service Redevance Spéciale que j'occupe aujourd'hui m'a été proposé.

Votre travail a-t-il évolué depuis votre arrivée ?

Oui, en 2013 la responsabilité des marchés publics m'a été confiée. Depuis, je rédige les documents administratifs liés aux marchés, prépare les consultations, m'occupe de la passation des procédures avant de les transmettre à la Préfecture qui contrôle leur légalité. De fait, il m'a fallu développer des connaissances sur le Code des Marchés Publics.

Qu'est-ce que vous appréciez dans votre travail ?

Dans la mesure où je m'occupe de deux services, il me faut être très organisée pour gérer les imprévus du quotidien. Du coup, chaque jour est différent. D'autre part, ce poste nécessite un réel travail d'équipe au sein de la collectivité avec les comptables, techniciens et agents de collecte. Ce contact avec mes collègues me plaît énormément.



▲ Sophie HERKENRATH

Comment arrive-t-on au service comptabilité du SYMAT ?

Sophie : Cela fait un an et demi que je suis au SYMAT. Je travaillais avant à la mairie de Tarbes et je cherchais un emploi dans la comptabilité, ma formation initiale. Les compétences décrites dans la fiche de poste de mon travail actuel correspondaient tout à fait à mon profil et c'est ce qui m'a poussée à postuler.

Maud : De mon côté j'ai toujours travaillé dans la comptabilité, d'abord dix ans dans le privé, puis j'ai intégré la fonction publique territoriale lors de mon arrivée au SYMAT en 2007.

En quoi consiste votre travail ?

Sophie : De manière générale, j'assure la gestion comptable du SYMAT. J'établis entre autres les documents de synthèse pour mettre en lumière la situation financière de la collectivité et je gère la gestion analytique du budget.

Maud : Pour ma part, je m'occupe plutôt de la gestion quotidienne du budget,

Les ressources humaines, la comptabilité et les marchés publics sont ce que l'on appelle les « fonctions support » d'une entreprise ou d'une collectivité. Ces services regroupent l'ensemble des activités de gestion visant au bon fonctionnement de l'administration générale.

j'assure par exemple le suivi des factures du SYMAT.

Quelles sont les qualités indispensables d'après vous pour occuper cet emploi ?

Sophie et Maud : Nous sommes toutes deux d'accord pour dire qu'il nous faut beaucoup de rigueur et de méthode dans notre travail. Ce poste nous demande également une certaine adaptabilité pour traiter toutes les demandes des différents services de la collectivité. C'est ce que nous aimons particulièrement dans notre travail : les liens que nous entretenons avec tous les services du SYMAT, avec nos collègues comme avec les services extérieurs tels le Département ou la Trésorerie.

Votre travail a-t-il évolué ces dernières années ?

Sophie et Maud : Oui énormément. Depuis quelques années les services de comptabilité de la fonction publique territoriale sont soumis à la dématérialisation. Au SYMAT, après 2 ans de mise en place, ce dispositif est opérationnel depuis 2015. Désormais, nous ne transmet-

tons plus de documents papier à la Trésorerie, tout est dématérialisé et même les signatures sont électroniques.

Est-ce que cela vous fait gagner du temps au quotidien ?

Sophie et Maud : Non pas vraiment. Il nous faut désormais scanner et renommer tous les documents, ce qui nous prend beaucoup de temps. En revanche, la transmission des actes s'est accélérée, ainsi que les paiements. Par ailleurs, nous ne nous déplaçons plus pour apporter les documents et nous utilisons beaucoup moins de papier. Le gain écologique de la démarche est donc le principal intérêt de la dématérialisation.



▲ Maud SAYOUS



▲ 6 septembre 2015 :

Le public était au rendez-vous à la traditionnelle Fête du Sport de Soues organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif 65. Le SYMAT, présent depuis plusieurs années, s'est attaché à sensibiliser le plus grand nombre au gaspillage alimentaire. Les ambassadeurs ont proposé aux sportifs de faire le plein de vitamines avec des smoothies anti-gaspi et en ont profité pour leur démontrer que ce sont 20 kg de nourriture par personne qui sont gaspillés chaque année, dont 7 kg de produits encore emballés. Un quizz a permis à certains de remporter le lot du parfait sportif éco responsable : blinder, boîtes de conservation et gobelets réutilisables.



▲ Été 2015 :

Tout au long de l'été, les ambassadeurs du SYMAT ont sillonné les habitats collectifs de Tarbes et de l'Agglo et ont proposé aux habitants diverses animations sensibilisant à la consommation responsable, au compostage et au tri. Des quizz ont permis à certains chanceux tirés au sort de gagner des caddies «mini-déchets» et «maxi-déchets».



◀ 4 octobre 2015 :

La Fête des Fleurs de Tarbes a été l'occasion pour le SYMAT de tenir un stand spécial compostage en collaboration avec l'association HandiBio 65 du château de la Montjoie d'Oursbelille. Les jardiniers en herbe ont pu ainsi bénéficier d'une multitude de conseils sur les alternatives écologiques pour l'entretien de leur jardin, la gestion des déchets verts et d'une présentation complète du compostage.

ASTUCES POUR ÉCO* CONSOMMER

- 👉 Préférons les cabas et paniers aux sacs en plastique pour faire nos courses.
- 👉 Choisissons des produits sans emballage (fruits, légumes et féculents en vrac), produits à la découpe (viande, charcuterie et fromage), produits rechargeables (piles, rasoirs, savon liquide, lessive...).
- 👉 Utilisons des contenants réutilisables (une boîte à goûter pour les enfants, par exemple).
- 👉 Accommodons les restes de repas plutôt que de les jeter (salades de pâtes, gâteaux, pain perdu, compotes...).
- 👉 Choisissons des produits durables et réparables (meubles, appareils électroniques...) ou achetons-les d'occasion.
- 👉 Pensons aux cadeaux dématérialisés (abonnement au cinéma, séance de massage, une nuit en gîte...).

* Éco = économique et écologique



Le calendrier de collecte 2016 (hors Tarbes) est arrivé ! Afin de répondre aux attentes de ses usagers, le SYMAT a décidé de revenir à une version papier et de créer un modèle pour chaque zone de collecte. Pour Tarbes, les jours de collecte restent inchangés.

Si vous n'avez pas reçu votre calendrier avec ce numéro de *L'Écho*, **vous pouvez vous le procurer dans votre mairie, au siège du SYMAT ou sur notre site Internet www.symat.fr.**

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets se tiendra du 21 au 29 novembre 2015. L'occasion



pour notre équipe d'ambassadeurs d'animer des stands dans plusieurs grandes surfaces du territoire, afin de sensibiliser le public sur la consommation responsable.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://www.serd.ademe.fr/>



Le SYMAT s'est équipé d'un petit camion de collecte. L'objectif est d'effectuer plus facilement le ramassage des bacs dans les impasses et petites rues dans lesquelles les manœuvres ne sont pas aisées. Ce petit engin permettra également de palier les problèmes de sécurité pour les agents de collecte - durant les marches arrière notamment - et de supprimer certains points de regroupement pour des bacs individuels.



ATTENTION !

CHANGEMENTS DE JOURS DE COLLECTE

Des changements concernant la collecte de vos bacs sont à noter :

- **Angos et Montignac** : la collecte du bac grenat n'aura plus lieu le mardi mais le mercredi.
- **Laloubère** : le territoire ne sera plus divisé en deux zones. La collecte du bac grenat sera effectuée le vendredi et celle du bac jaune le mercredi une semaine sur deux sur l'ensemble de la commune.
- **Bours** : Le lotissement du Bois Cibat sera collecté les mêmes jours que le reste de la commune : le jeudi pour le bac grenat et le lundi une semaine sur deux pour le bac jaune, à la place du mercredi.
- **Allier** : Le quartier de la Séoube sera rattaché au reste de la commune. Le bac grenat sera collecté le mardi et le bac jaune le vendredi une semaine sur deux.

Pour être alerté du jour de collecte de vos bacs, pensez à télécharger l'application SYMAT, disponible sur Google Play ou l'App Store.

Afin de tenir ses usagers informés de la mise en place de la Taxe Incitative, **une nouvelle rubrique a fait son apparition sur le site Internet www.symat.fr.** Vous y retrouverez des informations sur l'enquête réalisée par nos agents, des compléments pour comprendre ce qui va changer, le calendrier prévisionnel des différentes étapes de la mise en place et une sous-rubrique, encore en construction, où vous pourrez consulter prochainement votre consommation (somme des collectes de votre bac grenat), ainsi qu'un module de calcul vous permettant d'estimer votre future Taxe Incitative.